



RECRUTEMENT INTERNE SECTION SPORTIVE VOLLEYBALL



RENTRÉE 2022

Qu'est-ce que la Section Sportive Volleyball ?

C'est un enseignement facultatif de 3h par semaine qui a pour objectifs :

- Offrir la possibilité de pratiquer le Volleyball à un bon niveau dans des conditions optimales
- Optimiser l'emploi du temps pour veiller à la réussite scolaire de tous.
- Représenter le collège sur des événements extérieurs.

À qui s'adresse cette option ?

Futurs élèves de 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}, si vous êtes **motivés, enthousiastes, volontaires, dynamiques**, prêts à vous **investir** dans des projets autour du volleyball et du sport en général, cette section est faite pour vous.

À noter :

- L'inscription à la Section Volley sera poursuivie jusqu'à la fin du collège, c'est donc un **engagement**.
- Elle **n'est pas compatible** avec l'option LCA (latin), ni l'option CHAM, ni avec la LCE Anglais.
- Le nombre de places est **limité par niveau de classe**.
- La section volleyball fait partie du bulletin scolaire à chaque année (Note et appréciations)

Comment postuler ?

Complétez et retournez ce dossier et remettez-le à Mr LAMY
avant le Mercredi 1 Juin 2022.
(Vous pouvez également joindre une lettre de motivation)

SECTION SPORTIVE VOLLEYBALL 2022-2023 ENGAGEMENT

Nom :

Prénom :

Classe :

Je présente ma candidature à la Section Sportive Volleyball pour la rentrée 2022

- **Je m'engage** pour le reste de ma scolarité.
- **Une sélection sera organisée** au travers d'un entraînement test (Evaluer le niveau sportif sur le temps de l'association sportive), la motivation (rédaction d'une lettre) et la capacité de travail du candidat (bulletin scolaire)

Signature des parents :

Signature de l'élève :

Charte des Droits et Devoirs De la Section Sportive Volleyball

Du Collège

Les devoirs :

- L'enseignant responsable de la section s'engage à faire figurer dans le bulletin trimestriel les appréciations relatives à l'évaluation des élèves de la section sportive scolaire (appréciations sans note)
- Ne pas pénaliser l'élève absent en évitant si possible de faire des interrogations lors de son absence ou juste à son retour (ex : Brevet Blanc...)

Les droits :

L'enseignant responsable se réserve le droit de suspendre momentanément ou définitivement un élève :

- Pour des raisons d'attitude, de mauvais comportement, d'insolence
- Pour mauvais résultats scolaires par manque de volonté et d'efforts
- Pour raison médicale (certificat médical exigé)

- Chaque fin d'année, Une commission décide du maintien et de l'admission en section sportive des élèves qui font la demande en fonction des résultats sportifs, des résultats scolaires et du respect de cette charte.

De l'élève

Les devoirs :

- L'élève s'engage dans la section sportive sur la totalité de son cursus (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).
- L'élève se doit d'adhérer à l'Association Sportive du collège, participer aux entraînements et aux compétitions UNSS incluses dans la programmation des activités de la section.
- Faire preuve de motivation : toutes les activités physiques et sportives font partie de la préparation physique de l'athlète et de sa formation à long terme.

En dehors des horaires relatifs à la section sportive :

- Suivre les cours et faire le travail régulièrement en temps normal.
- Faire connaître les difficultés rencontrées à l'enseignant responsable de la section afin de pouvoir trouver des solutions favorisant la réussite de l'élève.

Les droits :

- Bénéficier de l'aménagement du temps scolaire afin de pouvoir s'entraîner sur des créneaux spécifiques à la section sportive.
- Bénéficier de conditions adéquates : Installations sportives de qualité, Expertise technique et tactique apportée par un membre du PRVB lors des entraînements.
- Toute demande de sortie de la section en cours du cursus sera effectuée par la famille et transmis au chef d'établissement. Chaque dossier sera étudié lors de la commission de fin d'année. Aucune sortie ne peut s'effectuer en cours d'année scolaire.

Signature des parents :

Signature de l'élève :